

CAHIER DE DEMANDES DE TRAVAUX

ANNEE 2022

Correspondance à adresser chez le Président

Robert GAVIN, 1652 Route de Tourris, quartier La Chaberte, 83160 La Valette Du Var

Portable : 06-47-66-50-43

Courriel : president@cilfavieres.fr

Site Web : <https://cilfavieres.fr/>

**I. Bilan du déploiement de la « Fibre Optique Orange»
(Orange, Toulon & La Valette du Var) :**

Quartiers Toulonnais et/ou Valettois de Gaudissard, St Honorat, La Sorbière, Pas du Louchon, Chemin de la Caladette, Chemin Italo Ciambellotti, la D46 Route des Favières, la D46 Route de Dardennes, l'Ancien chemin de La Valette au Revest, La Mourelette. (Évoqué en AG 09/2018 et AG 06/2019).

Question :

Etat d'avancement des travaux du déploiement de la Fibre Optique aérienne ?

**II. Ordures ménagères, tri sélectif « Ancien Chemin du Revest à La Valette » :
(Métropole, Toulon & La Valette du Var) :**

- Les Riverains Valettois, côté droit de la chaussée, demandent le tri sélectif.
- Les Riverains Toulonnais, côté gauche de la chaussée, ont le tri sélectif.
Le ramassage des containers à ordures ménagères s'effectue par deux sociétés différentes.

Demande :

Le CIL propose une gestion intercommunale des « containers individuels » et du « Tri sélectif ».

**III. Pollution de la D46, voie de Contournement du Mont Faron « Vignettes Crit'Air »
(Métropole TPM, Toulon, La Valette Du Var & Le Revest Les Eaux) :**

Les véhicules très polluants (*vieux diesel, poids lourds, les vieilles motos pétaradantes*) voulant traverser « l'Aire Toulonnaise » seront **contraints** d'emprunter la Départementale 46 « voies de déviation S1-S2 du Nord-Faron » Cf. à l'article de Var-Matin publié le mercredi 14 octobre 2020. Cet apport, nouveau de véhicules s'ajoutera au flux routier existant.

Les Quartiers et Lieux-Dits Intercommunaux, à forte population, concernés par cette déviation sont :

- L'Escaillon Pont-Neuf, La Rivière Neuve, Les Routes, Le Bas Faron, Le Jonquet, St Pierre-Vallée des Moulins, Ubac-Nord Faron, Dardennes, La Ripelle, la Mourelette, Les Favières, St Joseph, Baudouvin, Roberti, l'avenue de la Libération jusqu'au giratoire de La Bigue-Nord.

Question :

Ne déplace t'on pas le problème d'excès de pollution atmosphérique sur la voie de contournement « S1-S2 » du Mont Faron ?

**IV. Sécurité Routière de la D46 Route des Favières et Route de Dardennes
(Conseil Départemental, Toulon, La Valette Du Var & Le Revest Les Eaux) :**

La vitesse excessive, le non respect des interdictions de doubler, les flux croissant de poids-lourds, de véhicules légers, de cyclistes et nouvellement les trottinettes accroissent l'insécurité routière sur la Départementale 46.

Le recensement effectué en septembre 2016, pour la société Soméca « carrière de Tourris », a comptabilisé un flux de 13900 Véhicules / jour sur la Route des Favières et 9400 Véhicules / jour sur la Route de Dardennes. Le flux routier en 2021 est en constante augmentation, aujourd'hui (aménagement de l'A57 jusqu'en 2025) et surtout demain (mesure Crit'Air) ?

- L'aménagement routier de la D46 Route de Dardennes, du Col des Chênes à la Zone Commerciale de la Ripelle (demandé en AG 09/2018 et AG 06/2019) devient incontournable:
 - Elargissement de la voie.
 - Création de pistes cyclables.
 - Installation d'un éclairage public sur la totalité de la route départementale.

Question :

Quand sera programmé l'aménagement routier de la D46 « Route de Dardennes » ?

V. **La sécurité des Résidents, des quartiers Nord-Ouest Valettois et Revestois de Tourris, est mise en danger (Le Revest Les Eaux):**

Lors du blocage accidentel de la Départementale 446 et de la Route de Tourris, les automobilistes ont été déroutés par la voie de contournement unique passant par la Commune du Revest Les Eaux « Chemin du FIERAQUET - Les hauts de la Route de TOURRIS».

Constat a été fait que certains Habitants n'ont pu rejoindre leurs résidences car Le dit chemin s'est avéré impraticable aux véhicules de type « urbains ».

Qu'en serait-il advenu si une intervention vitale de secours aux personnes ou aux biens s'imposait ; SOS Médecin, Ambulances, Samu, Pompiers, Véhicules de Police ?

La sécurité des personnes et des biens est mise en danger.

Demande:

L'état de dégradation avancé, du Chemin « FIERAQUET » nécessite sa remise en état urgente.

VI. **Sécurité routière « Départementale 446 » (Métropole & La Valette Du Var) :**

- La signalisation routière et le marquage au sol ne sont plus adaptés à la circulation sur la D446. (demandé en AG 09/2018 et AG 06/2019)

Demande 1:

Redéfinition de la signalisation routière et peinture des marquages au sol sur l'ensemble de la D446.

- Les poids-lourds empruntant la D446 et la Route de Tourris ne respectent pas les horaires de circulation autorisés de 6H00 à 18H00 (Arrêté Municipal 2016 P180 de La Valette Du Var).

Demande 2:

- Marquage des Heures autorisées par des signalisations réglementaires (Cf. à l'art 3).
- Contrôle du respect des horaires par la Police Municipale de La Valette Du Var (Cf. à l'art 4).

VII. **Sécurité des randonneurs « Départementale 446 » (Métropole & La Valette du Var) :**

- Le nombre de randonneurs étant en constante augmentation sur la D 446, la création d'une piste pédestre côté gauche de la chaussée, à partir du N° 1080 jusqu'au N° 1350 est indispensable afin d'assurer la sécurité des marcheurs.

Demande :

Création d'une piste pédestre sécurisée en revêtement stabilisé non bitumeux.

VIII. **Sécurité des piétons « Route de Tourris » (Métropole & La Valette du Var) :**

- La sécurité des piétons n'est pas assurée du N° 1970 « Centre aéré de Tourris Jean Gravand » jusqu'à l'arrêt de bus « Ancien Chemin de Tourris » situé au N° 2232. (Évoquée en AG 06/2019).

Demande :

Création d'une piste pédestre sécurisée côté droit de la chaussée, en revêtement stabilisé non bitumeux..

IX. Propreté du Coudon, surveillance et sécurisation (La Valette du Var) :

- Les dépôts sauvages sur les pentes du Coudon, classé « Natura 2000 » sont toujours d'actualité.
Malgré l'élan de solidarité « Opération Coudon Propre », la présence de gravats et de détritux en tous genres sont toujours déposés. Certains pollueurs ont la mauvaise habitude de considérer la forêt comme une décharge publique.

Demande :

Mise en place d'une caméra de « vidéo surveillance » au carrefour de la Route du Fort Coudon, au niveau des N°1-7, afin de dissuader ou de verbaliser les pollueurs.

X. Rond-point du « Cimetière de Tourris » (Métropole & La Valette du Var) :

- Ce rond-point est fortement dégradé, les bordures des ilots directionnels sont détruites par les véhicules de fort tonnage. Certains véhicules prennent le rond-point en sens inverse. Une végétation abondante et non taillée empiète sur la chaussée.

Demandes :

- Remise en état de la chaussée.
- Revoir la conception des terre-pleins du rond-point afin d'empêcher les véhicules de contourner et de détériorer les séparateurs de voies.
- Tailler la végétation des bas côtés et réaménager la pastille centrale.

XI. Centre de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif « cimetière de Tourris » (La Valette du Var) :

- Ce lieu de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif est une poubelle à ciel ouvert. Certains riverains font preuve d'incivisme persistant ». Des dépôts en tous genres jonchent le trottoir, malgré la proximité de la déchetterie communale.

Demande :

Mise en place d'une caméra de « vidéo surveillance » au rond-point du cimetière de Tourris. Surveillance des incivilités et verbalisations des contrevenants (évoquée en AG06/2019 et lors de l'opération de Cadre de Vie de 2019).

XII. Questions diverses :

Robert GAVIN
Président du C.I.L



Thierry GOUEROU
Secrétaire Adjoint du C.I.L.

